

Un geste d'Alassane Ouattara pour la réconciliation nationale

Côte d'Ivoire : libération de Simone Gbagbo



Simone Gbagbo, ex-première dame de Côte d'Ivoire. ©D. R.

À deux ans de la fin de son deuxième mandat (et dernier selon la Constitution), le geste de clémence du président devrait permettre d'apaiser les inquiétudes d'une possible résurgence de la violence lors de l'élection présidentielle de 2020.

L'ex-Première dame de Côte d'Ivoire Simone Gbagbo devrait sortir de prison dès aujourd'hui, selon son avocat, après l'annonce de son amnistie par le président Alassane Ouattara, saluée comme un geste fort en faveur de la réconciliation nationale à deux ans de la prochaine élection présidentielle. "Mme Gbagbo, 69 ans, sera remise en liberté demain (aujourd'hui), après que les formalités judiciaires aient été faites", a affirmé hier à l'AFP Me Rodrigue Dadjé. "Elle a été ravie d'apprendre la nouvelle de sa libération que je suis allée moi-même lui porter", a expliqué l'avocat. "Sa priorité actuelle est de retrouver sa famille et ses proches et de passer avec eux des moments d'intimité et de retrouvailles". Épouse influente de Laurent Gbagbo, président de 2000 à 2010, la "Dame de fer" ivoirienne aura passé sept ans derrière les barreaux. Elle avait été arrêtée le 11 avril 2011 aux côtés de son mari, vaincu par les forces d'Alassane Ouattara et de la communauté internationale, au terme de plusieurs mois de crise après l'élection présidentielle aux résultats contestés d'octobre 2010. D'abord détenue sans jugement, elle avait été condamnée en 2015 à 20 ans de prison pour atteinte à la sûreté de l'État. En 2017, elle avait été acquittée à la surprise générale lors de son procès aux assises à Abidjan pour crimes contre l'humanité pendant la crise post-électorale, qui avait fait quelque 3 000 morts. Mais ce jugement venait d'être cassé, le 26 juillet dernier, par la Cour suprême, qui avait demandé son renvoi devant une nouvelle cour d'assises. Mme Gbagbo est également poursuivie par la Cour pénale internationale (CPI) qui a délivré contre elle

un mandat d'arrêt en février 2012. Mais le président Ouattara a affirmé en 2016 qu'il "n'enverrait plus d'Ivoiriens" à la CPI, estimant que son pays avait désormais une "justice opérationnelle". Comme Laurent Gbagbo - incarcéré depuis 2011 à la CPI et jugé pour crimes contre l'humanité pendant la crise post-électorale - Simone est restée très populaire auprès de ses fidèles du Front populaire ivoirien (FPI), parti qu'ils avaient cofondé dans les années 1980, aujourd'hui divisé en deux factions. Signe de sa popularité, la frange "légitimiste" du FPI, fidèle à l'ex-président, vient d'organiser début août son congrès à Moossou, ville natale de Simone, à une vingtaine de kilomètres d'Abidjan, réalisant à sa tête Laurent Gbagbo. L'autre faction, rivale, du FPI, est dirigée par un ancien premier ministre de Gbagbo, Pascal Affi Nguessan. L'amnistie annoncée par le président Ouattara de "800 concitoyens poursuivis ou condamnés pour des infractions en lien avec la crise post-électorale" ou "des infractions contre la sûreté de l'État commises par la suite", va dans le sens d'une réconciliation nationale longuement attendue par les Ivoiriens. L'opposition accusait le régime Ouattara de pratiquer une "justice des vainqueurs", en ne poursuivant que le camp Gbagbo.

R. I./Agences